

<https://47.snuipp.fr/Ajustement-et-clarification-des-programmes>



« Ajustement et clarification » des programmes ?

- Métier - Programmes -

Date de mise en ligne : dimanche 15 juillet 2018

Dernière mise à jour : 0000

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Publication des projets de clarification et d'ajustement des programmes de quatre enseignements pour la scolarité obligatoire

Par une lettre de saisine du 31 janvier 2018, le ministre de l'Éducation nationale a demandé au Conseil supérieur des programmes (CSP) de clarifier les programmes de français, de mathématiques et d'enseignement moral et civique des cycles 2, 3 et 4.

En parallèle, le Conseil s'est auto-saisi le 8 mars 2018 afin d'effectuer le même travail concernant les programmes de sciences pour la scolarité obligatoire.

Le 14 juin, le CSP adoptait ces « ajustements et clarifications » sans aucun dialogue, sans même attendre l'avis du Conseil supérieur de l'Éducation.

Quatre jours plus tard, le ministère les publiait :

[Les publications du Conseil supérieur des programmes \(CSP\)](#)

Le Conseil supérieur de l'éducation, réuni le 12 juillet devait « entériner » ces « ajustements et clarifications ».

Devant le refus de l'administration de retirer les projets de modifications des programmes de 2016 de l'ordre du jour, les syndicats de la FSU (dont le SNUipp), le SE-Unsa, l'Unsa-éducation, A & I Unsa, le SGL, l'Unef, la CGT-éduc'action, Solidaires, Sud-éducation, la FNEC-FP-FO et la FCPE ont quitté la séance du Conseil supérieur de l'Éducation.

A peine deux ans après la parution des programmes de 2016, sans concertation préalable avec les enseignants et leurs représentants, sans réunir le comité de suivi des programmes dont c'est pourtant le rôle, le Ministre procède à une véritable réécriture de programmes.

En effet, les documents présentés n'ont rien de simples ajustements. Le sens et la compréhension, pourtant essentiels, sont relégués loin derrière l'automatisation et la mémorisation.

La disparition des repères de progressivité et l'annonce de la mise à disposition de repères annuels traduisent une conception étagée des apprentissages et remettent en cause la politique des cycles pourtant inscrite dans la loi de refondation de l'école.

Pour le SNUipp-FSU, ces ajustements qui s'appuient sur les programmes de 2008 sanctionnés par les évaluations PIRLS, ne diminueront pas les inégalités et n'amélioreront pas les résultats des élèves.

Ils peuvent même être préjudiciables à ceux qui sont les plus éloignés de la culture scolaire.

Sur la forme, acter de telles modifications une semaine après la fin des classes et alors que l'application de ces textes est prévue pour cette rentrée, est un véritable mépris à l'égard des enseignants.

Enseigner ce n'est pas exécuter, cela nécessite du temps pour s'appropriier les changements et les traduire dans les pratiques de classe.

Enfin, en transformant le dialogue social en un exercice formel, le ministère vide de son sens une instance qui réunit pourtant l'ensemble de la communauté éducative.

L'idéologie, les partis pris, l'autoritarisme, le manque d'appui sur les travaux de la recherche ne peuvent guider l'école. Le SNUipp-FSU demande au Ministre de faire véritablement confiance aux enseignants.

Ceux-ci n'ont pas besoin de nouvelles directives et préconisations, mais plutôt de pouvoir exercer leur professionnalité en conservant leur liberté pédagogique et leur pouvoir d'agir indispensables, pour mettre en place les situations d'apprentissages en réponse aux besoins de leurs élèves pour permettre leur réussite.

L'école ne peut être l'affaire d'un seul homme, mais doit faire l'objet d'un large débat démocratique.

Lire la déclaration ci-dessous :